

AMEUBLEMENTS
DÉCORATION

MERCIER

179, Rue Nationale
LILLE

LUSTRIERIE
PAPIERS PEINTS

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Forêt de Valenciennes.....	3 mois, 22.00;	6 mois, 40.00;	1 an, 75.00
Forêt de Valenciennes.....	22.00;	40.00;	75.00
Belgique.....	26.00;	48.00;	80.00
Union Postale; Tarif A.....	36.00;	66.00;	120.00
Tarif B.....	50.00;	100.00;	200.00

ANNONCES.....
REDACTION.....

ROUBAIX.....	60 à 71, Grande-Rue, Tél. 84, 85, 86, 87, 88 et 89.
LEZ-TOURNAI.....	17, rue de Valenciennes, Tél. 10.
LILLE.....	8, rue Faidherbe, Tél. 57.07.
PARIS.....	15, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.45.
MOULIGNON.....	101, rue de la Station, Tél. 5.64.

Les républiques
MUNICH
DE LA
Grande Brasserie
DE LILLE

LE PROJET DE REDRESSEMENT BUDGÉTAIRE

Paris, 26 juin. — Dans les milieux politiques, bien informés on donnait, cette après-midi, les indications suivantes sur les intentions du Gouvernement, et ce qui concerne l'élaboration du projet de redressement budgétaire dont M. Palmade et les services publics de la rue de Rivoli, poursuivent l'étude depuis une quinzaine de jours.

Pour combler le déficit du budget de l'exercice en cours, lequel est évalué à 4 milliards, on aurait recours à la fois à une compression des dépenses pour 3 milliards et à des augmentations d'impôts pour 1 milliard environ.

Pour ce qui est des compressions de dépenses, le Conseil de cabinet qui s'est tenu hier, aurait décidé, après discussion des propositions de M. Palmade, de priver de dernier de mettre sur pied un texte qui comprendrait notamment :

1° Une réduction globale d'environ 10 % sur les crédits de la Défense nationale;

2° Une réduction globale d'environ 5 % sur les dépenses de personnel, suivant des modalités à déterminer ultérieurement;

3° De préférence à la suppression de la retraite de combattant pour certaines catégories de bénéficiaires, MM. Berthod et Ducau auraient suggéré la mise à l'étude de la création d'une caisse spéciale de pensions, cette institution étant susceptible, suivant les promoteurs de cette idée de procurer à l'Etat une économie de plusieurs milliards. Mais on souligne que la création d'une semblable caisse, rencontrerait des objections financières extrêmement sérieuses, toutes les études faites à ce propos par les spécialistes les plus avertis, ayant démontré que cette création ne saurait être assurée qu'à l'aide d'emprunts permanents.

4° La suppression de la participation de l'Etat dont bénéficie actuellement les agriculteurs, inscrits obligatoirement aux assurances sociales et dont les services du budget escomptaient une économie annuelle de 400 millions, aurait été abandonnée, M. Albert Dalimier ayant présenté des objections contre le maintien de cette mesure. Le ministre du Travail aurait notamment souligné que la suppression envisagée ne procurerait pas plus de 200 millions au budget et qu'il était possible sans toucher aux assurances agricoles, de trouver immédiatement 300 millions au minimum, en réduisant de moitié la participation de l'Etat aux assurances maladies et en supprimant la bonification (41 millions pour cette année), qui est versée à la caisse des retraites pour la vieillesse, à la condition d'inscrire annuellement au budget, le complément nécessaire au service des assurances des retraités qui sont versés aux ayants-droits.

On ne peut que constater que le projet de redressement budgétaire, qui est l'œuvre de la sagesse et de la modération, est en fait, le projet de redressement de la confiance.

1° La suppression de l'exonération de la taxe sur le chiffre d'affaires, pour les transports sur route;

2° La suppression de l'exonération de cette même taxe pour tous les services publics concédés (transports en commun), gaz, eau, électricité, etc...;

3° L'ajustement à l'impôt général du revenu des caisses d'épargne;

4° L'augmentation du taux de l'impôt général sur le revenu, pour les faibles cotés.

On indique, en outre, que les textes des lois élaborés seront, avant d'être arrêtés, définitivement soumis d'une part, soit à l'approbation des divers ministres intéressés, soit à un Conseil de cabinet et d'autre part, à la ratification d'un Conseil des ministres qui se tiendrait à la fin de la semaine.

Enfin, on confirme que le projet pourrait être déposé dès vendredi, au bureau des Chambres et discuté dès le début de la semaine prochaine, si l'évolution de la conférence de Genève

LE VOTE SECRET

Un député qui n'est pas un élu d'hier et qui, par conséquent, connaît la mentalité habituelle de la Chambre, a déposé une proposition de résolution tendant à établir le scrutin secret dans certains votes parlementaires. Il s'agit d'empêcher nos honorables d'approuver publiquement, par leur bulletin, certaines lois démagogiques au sujet desquelles, cependant, ils n'ont pas assez de critiques en dehors de la salle des séances.

La campagne électorale dernière a été abondante en promesses irréalisables. Mais la politique de surenchère n'a été autant pratiquée. Afin d'être élus à tout prix, nombre de candidats, après avoir multiplié les critiques, ont usé de la méthode facile qui consiste à dire : « Je ferai tout autrement si vous m'éliez et de ne pas encourir la rancune de leurs électeurs, déçus dans les espérances qu'ils avaient fait naître, votèrent en écoutant seulement leur conscience et en se préoccupant uniquement des intérêts du pays.

Au contraire, si le scrutin engageant, par exemple, des dépenses ou créant des recettes est secret, nos honorables assurés de ne pas encourir la rancune de leurs électeurs, déçus dans les espérances qu'ils avaient fait naître, voteront en écoutant seulement leur conscience et en se préoccupant uniquement des intérêts du pays.

On nous dira qu'une telle perspective n'est guère morale. On ne manquera pas de prévoir avec raison que certains députés défendront à la tribune, pour la galerie que les surveille, des loix qu'ils rejeteront le scrutin venu. Rien de cela ne nous échappe; mais la question est de savoir si, entre les deux maux, il ne convient pas de se rallier au moindre, quelque déplorable qu'il soit et définitive, au lieu de s'exposer à de redoutables aventures.

Nous sommes à l'un des tournants les plus graves de la vie économique; le moyen d'en sortir n'est pas, comme eût dit M. de la Palisse, de se plonger un peu plus dans le gouffre. Or, ne serait-ce pas à faire que de permettre à des députés qui ont tout promis et surtout l'irréalisable, de voter à tour de bras, par crainte du mécontentement électoral, des réformes capables de consommer la ruine du pays.

JACQUES ROZIERES.

NOS TIMBRES-POSTE

La prochaine émission des timbres de 30, 40, 45, 50, 65, 75, 90 centimes, 1 fr. et 1 fr. 50, sera tirée d'après le nouveau modèle de la Paix, de P. A. Laurens, en remplacement des modèles actuels, types Semouse, Pasteur et Berthelot correspondant à ces valeurs.

Les deux derniers disparaîtront. La Semouse seule sera conservée pour l'émission des timbres de 1, 2, 3, 5 et 10 centimes. Cette décision entraîne la suppression du type « blanc » affecté aux timbres précédents.

Deux nouveaux timbres de 20 et de 30 centimes « obliques d'avance », sont créés qui correspondent au nouveau tarif des échantillons. La série des valeurs de cette catégorie s'établit donc comme suit : 10, 15, 20, 25, 30, 45 et 65 centimes.

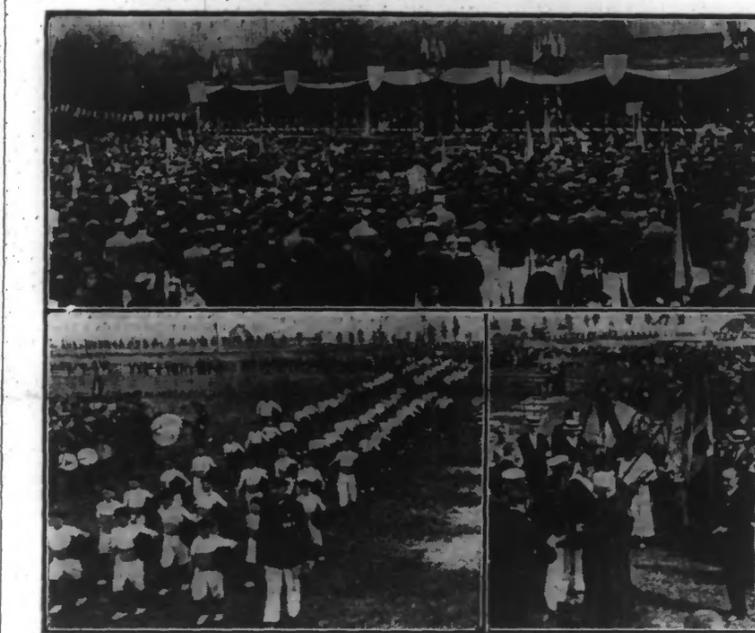
UN LOCK-OUT FRAPPE VINGT MILLE OUVRIERS EN YOUGOSLAVIE

Belgrade, 26 juin. — Cent soixante-dix tulleteries de Volvodine ont cessé le travail.

Le lock-out intéresse vingt mille ouvriers.

et de Lausanne permet à M. Herriot de rentrer à Paris, pendant deux ou trois jours.

Une magnifique démonstration de cinq mille gymnastes de l'Union de Flandre, à Chérenq



En haut : UNE VUE DE LA FOULE PENDANT LA MESSSE EN PLEIN AIR.

En bas : A gauche : LE DÉFILÉ DES GYMNASTES SUR LE STADE; à droite : LA REMISE DU DRAPPEAU À LA SOCIÉTÉ « LES JEUNES » DE CHÉRENG.

Venus de tous les points de la région, se ranger dans le drapeau de l'Union de Flandre, cinq mille gymnastes se sont rendus dimanche à Chérenq pour participer au vingt-cinquième concours régional et à une grande fête qu'ils ont animée de leur jeunesse ardente, tempérée par une admirable discipline de l'esprit et du corps.

A la campagne, l'hospitalité se dispense sans mesure et dans ce charmant village de Chérenq qui pare l'un des cols les plus gracieux de la Péninsule, les portes se sont ouvertes toutes grandes pour recevoir les valeureux jeunes gens et les musiciens des sociétés de gymnastique.

Les façades des maisons s'égayent sous les fleurs et de fenêtre en fenêtre courent des guirlandes, s'ébouriffent des brassées de verdure où se tend la ligne mouvante des drapeaux et des fanions. Aux confins du village de larges banderoles souhaitent déjà la bienvenue aux visiteurs et de fausses portes sont dressées en leur honneur.

L'accueil de Chérenq et de ses habitants restera pour longtemps gravé dans le souvenir de leurs invités. Et dans les yeux de ceux qui assistèrent au magnifique spectacle du déploiement de tant de brillants athlètes, demeureront fixées les images, plus attachantes les unes que les autres, des défilés, des exercices et des parades.

Le soleil avait inondé de lumière l'immense stade verdoyant où les tons clairs des équipements des gymnastes le disputaient aux chaudes nuances de la campagne ensoleillée qui prêtait un cadre unique à cette fête.

Cette grandiose manifestation de l'Union de Flandre a remporté le succès qu'elle méritait. Et, dit leur modestie en souffrant, il convient de souligner quelle part inégale doit revenir dans cette remarquable organisation à

la société de gymnastique « Les Jeunes » de Chérenq et à son actif président, M. Marcel Desprez, dont la tâche fut grandement facilitée par le concours de MM. Pierre Lepers-Cresnel, maire de Chérenq, et E. de Beaugrenier, M. l'abbé Fournier, curé; MM. les abbés Taak, ancien aumônier et Decoopman, secrétaire général de l'Union de Flandre; MM. les abbés Lalleux, doyen de Lannoy; Fournier, curé de Chérenq, et Taak, ancien aumônier de l'Union de Flandre; de Beaugrenier, etc...

Au dessert, M. Marcel Desprez, président des « Jeunes » de Chérenq, a salué les personnalités et se félicita du succès qui accompagna les manifestations de l'Union de Flandre.

Il rend en particulier hommage aux membres du Comité d'honneur et aux présidents: Mmes Raboux et J. Duquenoy.

M. Van Boxsom, président de l'Union de Flandre, remercia la société « Les Jeunes » de Chérenq, de la parfaite organisation de la fête.

Il rend un hommage au dévouement de M. P. Lepers, maire de Chérenq, et souligne la part qui revient au « Journal de Roubaix » dans le succès de la journée. Enfin, il loue l'activité de M. l'abbé Taak, ancien aumônier.

M. P. Lepers-Cresnel, maire de Chérenq, évoque le temps où il était l'épave de Mgr Régent, puis il dit toute sa fierté d'avoir vu ses concitoyens aussi empressés auprès de leurs hôtes et rend un très dévoué hommage à Mme Raboux.

M. A. Crapet exalte les sentiments d'union et de solidarité si vivaces à Chérenq et adresse ses félicitations aux sociétés de gymnastes qui forment la France de demain et donnent à leurs adhérents la vigueur du corps et la sérénité de l'âme.

(Lire la suite page 2).

Deoopman, secrétaire général de l'Union de Flandre; MM. les abbés Lalleux, doyen de Lannoy; Fournier, curé de Chérenq, et Taak, ancien aumônier de l'Union de Flandre; de Beaugrenier, etc...

Au dessert, M. Marcel Desprez, président des « Jeunes » de Chérenq, a salué les personnalités et se félicita du succès qui accompagna les manifestations de l'Union de Flandre.

Il rend en particulier hommage aux membres du Comité d'honneur et aux présidents: Mmes Raboux et J. Duquenoy.

M. Van Boxsom, président de l'Union de Flandre, remercia la société « Les Jeunes » de Chérenq, de la parfaite organisation de la fête.

Il rend un hommage au dévouement de M. P. Lepers, maire de Chérenq, et souligne la part qui revient au « Journal de Roubaix » dans le succès de la journée. Enfin, il loue l'activité de M. l'abbé Taak, ancien aumônier.

M. P. Lepers-Cresnel, maire de Chérenq, évoque le temps où il était l'épave de Mgr Régent, puis il dit toute sa fierté d'avoir vu ses concitoyens aussi empressés auprès de leurs hôtes et rend un très dévoué hommage à Mme Raboux.

M. A. Crapet exalte les sentiments d'union et de solidarité si vivaces à Chérenq et adresse ses félicitations aux sociétés de gymnastes qui forment la France de demain et donnent à leurs adhérents la vigueur du corps et la sérénité de l'âme.

(Lire la suite page 2).

De graves incidents frontistes et communistes se sont déroulés dimanche, à Anvers

La journée de dimanche, consacrée par l'Union des Fraternités des anciens combattants à la clôture de leur Congrès qui s'est tenu à Anvers, a été troublée par de violents incidents provoqués par les frontistes et les communistes.

La journée débuta par un grand cortège, qui se forma au Parc. A ce moment, un groupe important de communistes, arborant les insignes de la faucille et du marteau et ceux du mouvement nationaliste flamand, ont essayé de couper les rangs. La police dut charger et, après une sérieuse bagarre, tout rentra dans un calme relatif.

Au moment où le cortège passait avenue Brilmont, un groupe de contre-manifestants prit la tête de la colonne, où se trouvaient les invalides. Un peu plus tard, des œufs et des petites bombes lacrymogènes furent jetés dans leur direction. La police chargea une seconde fois et opéra trois arrestations.

La messe, qui se déroula place de Meir, ne fut pas troublée par des incidents notables. Elle fut célébrée par le P. Verbrugge, ancien combattant, assisté de trois prêtres, condamnés à mort par les Allemands. Le Roi était représenté à cette cérémonie par le général Blebyck.

Après la messe, le cortège se dirigea vers le monument aux morts. A l'avenue de France, il fut accueilli par des coups de sifflets et des huées. Une violente bagarre eut lieu d'un côté on criait: « A bas la Belgique, vive Léonine », tandis que de l'autre on chantait la « Brabançonne » en criant: « Vive le Roi ».

Les frontistes et les communistes s'étaient riués dans la foule et il fallut une nouvelle charge de la police pour rétablir tant bien que mal le calme.

Une dame qui avait crié: « Vive la Belgique », était grièvement blessée à la tête. Un invalide, isolé du cortège, avait été attaqué par une bande d'irregumènes qui lui avaient arraché ses décorations. Un agent de police, qui se portait au secours du malheureux, fut assommé.

Pendant ce temps, d'importantes forces de gendarmerie à pied et à cheval accouraient, suivies d'un important contingent de police.

Le cortège poursuivit sa route: les frontistes et les communistes étaient derrière lui, sifflant et criant.

A la place de Meir, un gendarme fut attaqué par un individu, qui fut tout de suite arrêté.

La séance solennelle, à la Bourse, put se dérouler sans incident notable. A l'intérieur, une foule immense se pressait et des discours enthousiastes furent prononcés, commentant les résolutions prises au cours du Congrès.

Le président des Fraternités remercia ses anciens frères d'armes de leur calme et de leur dignité. Il fit acclamer le Roi et la Belgique et sa péroraison fut suivie de longs applaudissements.

Pendant ce temps, une manifestation se déroula place de Meir en souvenir des morts de la guerre. On remarquait parmi les notabilités MM. Sijgers, ministre d'Etat; Denis, ancien ministre de la Défense Nationale; Schieleser, consul général de France; tous les consuls des Etats étrangers, etc., etc.

La cérémonie se termina sans autre incident. La ville, cependant, présente toute la journée un aspect tumultueux. De nombreuses forces de police et de gendarmerie ont patrouillé dans toutes les rues, afin de prévenir de nouvelles bagarres.

M. MUSSOLINI PENSE QUE L'EUROPE PEUT DÉSARMER

Londres, 26 juin. — Le Sunday Chronicle publie sous la signature de M. Mussolini, un article intitulé « L'Europe peut désarmer », dans lequel le chef du gouvernement italien expose les principaux arguments justifiant la proposition faite en vue de l'abolition des différentes armes sur terre, sur mer et dans l'air.

Faisant allusion au projet d'abolition des sous-marins et des avions de bombardement, M. Mussolini écrit notamment :

« Bien que les pays dont les ressources budgétaires sont limitées puissent surtout se fier, pour leur défense côtière, aux sous-marins et aux avions de bombardement et en dépit de nos intérêts manifestés, nous avons proposé l'abolition de ces deux armes en hommage au principe de la réciprocité des concessions.

« Il est impossible d'achever une harmonie même relative entre les nations autrement que sur une base de justice. Un accord inique ne peut jamais être sûr et se révèle plus souvent une source de danger et de querelles futures qu'une garantie de paix et d'amitié. Il provoque, en effet, des rancœurs et éternise les conflits.

« La question du désarmement est une et indivisible pour chaque nation avec l'équilibre des forces de terre, de mer et de l'air.

Les naissances en France et en Allemagne

Paris, 26 juin. — L'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française communique la note suivante :

Le nombre des naissances en France, en Allemagne, en 1931, à 1.031.000, est en forte diminution sur l'année précédente par suite, notamment, de la crise économique; toutefois, le nombre des décès n'ayant été que de 726.000 en raison de la faible proportion du nombre de vieillards, l'augmentation de la population a encore été de 305.000 habitants.

En France, le nombre des naissances n'a été que de 730.000, en régression, lui aussi, sur 1930, mais le nombre des décès ayant atteint 680.000, l'excédent des naissances n'a pas dépassé 50.000, chiffre très inférieur à celui des étrangers qui ont quitté la France durant l'année, par suite du chômage.

L'Alliance nationale pour l'accroissement de la population fait remarquer un communiquant ces chiffres, que si la France avait encore le même nombre de naissances qu'à la veille de la guerre de 1870, soit 1.034.000, elle en aurait aujourd'hui autant que l'Allemagne.

Semblable égalité faciliterait une entente entre les deux pays! Elle consoliderait la paix en refaisant les espoirs de revanche de la jeunesse allemande.

L'anniversaire de la naissance du général Hoche

Versailles, 26 juin. — A l'occasion du 163^e anniversaire de la naissance du général Hoche, les troupes de la garnison de Versailles ont été passées en revue, ce matin, sur la place d'Armes, à Versailles, par le général Simon, commandant d'armes, entouré de son état-major. A l'issue de cette prise d'armes, le général a procédé à une remise de décorations. Après quoi, précédés de la musique du 46^e régiment d'infanterie, les troupes ont défilé devant le monument aux morts et ont couronné la statue du général Hoche.

Le dimanche de M. Herriot

Paris, 26 juin. — M. Edouard Herriot, président du Conseil, a reçu dimanche matin, au Quai d'Orsay, MM. Ceillieux et Berenger, MM. Malvy et François Albert, respectivement président des commissions des Finances et des Affaires étrangères du Sénat et de la Chambre des députés. Il les a mis au courant des négociations de Genève et de Lausanne.

Interrogé par les représentants de la presse à l'issue de son entretien, avec M. Herriot, M. Henry Berenger, a fait connaître qu'il avait communiqué à M. Herriot, les suggestions auxquelles avait abouti la commission sénatoriale des Affaires étrangères dans sa séance de vendredi dernier, suggestions qu'elle avait unanimement chargés son président de transmettre au chef du Gouvernement en ce qui concerne les deux questions « dettes et réparations » et limitation et réduction des armements ».

M. Henry Berenger a exprimé, en même temps, à M. Herriot les remerciements de la commission pour l'ensemble de ses communications sur les négociations en cours.

Le président du Conseil a ensuite reçu M. Georges Leveau, ministre de la Marine.

Puis, il s'est rendu à l'Élysée, où il s'est entretenu avec M. Albert Lebrun, président de la République.

Les fêtes de la renaissance de Quesnoy-sur-Deule

Un temps idéal a favorisé hier les festivités organisées pour célébrer la renaissance de la cité de Quesnoy-sur-Deule. La présence de hautes personnalités et le concours d'un peuple nombreux et enthousiaste ont permis de donner à ces fêtes un caractère exceptionnel.

Les festivités ont commencé par un grand défilé de la jeunesse de la ville, précédé de la musique municipale et du Comité des fêtes. Les participants ont été accueillis par un grand nombre de spectateurs.

Le défilé a été suivi d'une messe solennelle célébrée à l'église de la ville. Le prêtre a prononcé une allocution dans laquelle il a évoqué les souffrances de la ville pendant la guerre et a exprimé ses vœux pour la prospérité future de la cité.

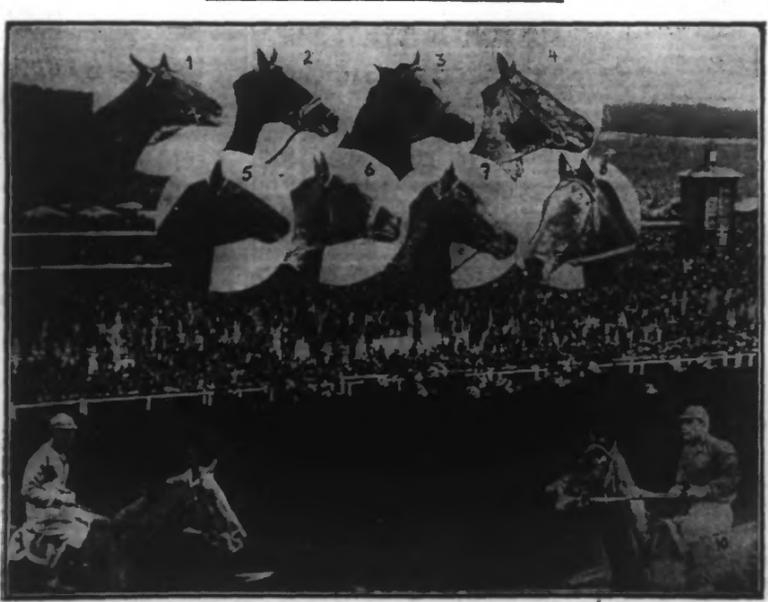
Après la messe, les festivités ont continué par un grand concert donné par la Philharmonie de Quesnoy-sur-Deule, sous la direction de son chef, M. Van Coppenolle. M. Dervaux, le distingué et sympathique maire de Quesnoy a à la tête de son Comité municipal et du Comité des fêtes reçu les nombreuses personnalités invitées qui se réunirent ensuite dans le hall de la ville.

LES PERSONNALITÉS ASSISTANT DU HAUT DU BALCON DE L'HÔTEL DE VILLE AU DÉFILÉ DES SOCIÉTÉS

thousiaste qu'on peut évaluer à près de dix mille personnes prenant à ces fêtes d'obscure le magnifique succès d'ailleurs escompté.

La réception à l'Hôtel de Ville

M. ET M^{me} LEBRUN ASSISTENT AU "GRAND PRIX DE PARIS"



Voici les principaux chevaux qui ont pris part, dimanche, au « Grand Prix de Paris », auquel ont assisté M. et M^{me} Albert Lebrun : 1. Bosphore; 2. Hémin; 3. Satrap; 4. Son Excellence; 5. Puy-mir Jovieux; 6. Lachen; 7. Sbrad; 8. Strip the Willow (le gagnant); 9. Bishops; 10. Puy-mir Béné.

Une jeune femme mariée sous le nom de sa sœur n'a pas d'état-civil

Nice, 26 juin. — Une jeune femme qui se présentait au commissariat de police pour y accomplir une formalité administrative, montra comme pièce d'identité un duplicata de livret de mariage au nom de Laurence-Marie Haille de Longpré, née le 22 juin 1899 à Saint-Ouen et mariée en 1923 à la mairie de Beauchastel (Ardèche), à Auguste-Gaston Fructier, cordonnier.

Cette pièce parut suspecte au chef de la sûreté qui interrogea directement la femme et finit par obtenir d'elle le récit suivant :

« Je me nomme en réalité Marie-Louise Haille de Longpré et je suis née le 22 juin 1903, à Saint-Ouen. En 1923, je travaillais comme ouvrière dans une usine de carrelage à Beauchastel, quand j'ai fait la connaissance de Fructier. Nous décidâmes de nous marier. La mairie de Saint-Ouen m'expédia par erreur l'acte de naissance de ma sœur. Je n'y prêtai point attention et me mariai sous son nom. Par la suite je voulus avoir mes vrais papiers. Le greffe et la mairie de Saint-Ouen m'ont répondu que je n'existais pas.

A l'appui de ses dires, la jeune femme montra une lettre du greffe du tribunal de la Seine dans laquelle on lui faisait connaître qu'on ne trouvait aucune trace de son nom de 1903 à 1912. Elle n'a donc pas d'état civil. Ses parents n'ont-ils omis de la déclarer ou se trompe-t-elle sur la date de sa naissance? C'est ce que l'on va rechercher.

Mais où l'affaire se corse, c'est quand la jeune femme affirme que sa sœur, qui habite Montreuil-sous-Bois, est mariée à un M. James. Elle serait donc, au regard de l'état civil, bigame sans le savoir.

D'après ses dires, la jeune femme appartenait d'une famille de neuf enfants abandonnés par le père et la mère et qui furent, par la suite, confiés à l'Assistance publique. C'est ainsi qu'elle-même fut élevée à la Voulte-sur-Rhône par Mme Bonvier, domiciliée 12, rue de l'Hôpital, à qui la police va s'adresser pour avoir quelques renseignements.

Un léger accident au cours de la matinée

Au cours des exercices de la matinée, vers 10 h. la Société la « Vallée » d'Heim exécutait pendant le cours une pyramide, lorsque tout à coup les cinq gymnastes qui se trouvaient au sommet furent précipités à terre. On ne sait encore sous quel effet; soit léger enfoncement du terrain, soit déséquilibre d'une échelle. Trois de ces gymnastes ont été blessés. Ce sont: le sous-chef Dujardin, 27 ans, demeurant 42, rue du Docteur-Coubron, à Hem, qui a une fracture de la cheville; un enfant, Etienne Fontigny, 10 ans, rue du Bas-Voisinage, 12, bras fracturé par une échelle de la pyramide et Jean Copleux, 30 ans, rue Jean-Jaurès, qui souffre d'une entorse.

Il requèrent sur le terrain les soins du docteur Descooville, et furent reconduits chez eux au cours de la matinée.

Le banquet

Les personnalités qui ont assisté à la cérémonie de la matinée se rendent à la Maison commune où un banquet de plus de deux cents couverts est servi.